

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.101

*L'An Deux Mille Trois, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

22 SEPTEMBRE 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

22 SEPTEMBRE 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA-TERRIEN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
MME GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE  
M. LIBOUBAN représenté par M. CHABANEAU  
M. POTENNEC représenté par M. CAU  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : RESIDENCE "LE MASCARET"  
CONVENTION DE SERVITUDE EDF  
POUR LA DESSERTTE EN ENERGIE ELECTRIQUE

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction du projet immobilier "Le Mascaret", Electricité De France a sollicité l'autorisation de la Ville de ROYAN d'implanter sur les parcelles appartenant à la commune et cadastrées section CL n° 130 et 172, une canalisation basse tension d'une longueur d'environ 70 m.

Les terrains concernés sont respectivement la voie nommée "rue des Loutres" et l'espace situé devant le transformateur EDF du Village Tennis.

La signature d'une convention de servitude avec E.D.F. est donc nécessaire pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ce réseau.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet de servitude et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude établie par EDF ci-annexée, ainsi que tout document y afférent.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. de réaliser la desserte en énergie électrique du projet immobilier "Le Mascaret",
- VU le projet de convention établi par EDF pour le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver le projet de convention de servitude établi par E.D.F. en vue de fixer les conditions de pose et d'exploitation de la canalisation destinée à la desserte basse tension de la résidence "Le Mascaret".
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 01 octobre 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**